

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

DATE D’AFFICHAGE : 11 Mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BONNEAU

(procuration à M. AZIMI)

Mme RAKOTOMALALA

(procuration à Mme BAUDRY)

M. GAYDOUK

(procuration à M. LONGEAULT)

Mme DUBOIS

(procuration à Mme ABLOUH)

M. FOURE

(procuration M. GOURVENEK)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

M JALLOT

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

## SUPPRESSION D'EMPLOIS NON POURVUS

LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2025,

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer des emplois permanents non pourvus afin que le tableau des emplois soit à jour,

**CONSIDERANT** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur François LONGEAULT, Premier Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la suppression d'emplois permanents non pourvus, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35 /35ème, à compter du 19 mars 2025, selon le tableau ci-dessous :

<b>SERVICE POLICE MUNICIPALE</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
2 ASVP	Adjointes techniques territoriaux	C	Plus de besoins sur ces postes
1 Chef de service de police municipale	Chefs de service de police municipale	B	L'agent ne fait plus partie des effectifs
<b>DIRECTION PREVENTION, JEUNESSE ET SPORTS</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
2 Assistant(e) de direction	Rédacteurs territoriaux	B	Le poste est pourvu en catégorie C
1 Animateur des activités physiques et sportives	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Le recrutement s'est orienté vers un ETAPS
1 Educateur sportif	Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	B	L'agent ne fait plus partie des effectifs
<b>SERVICE PETITE ENFANCE</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Assistant(e) Petite Enfance	Agents sociaux territoriaux	C	Le poste est en doublon
1 Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture territoriaux	B	Le poste est en doublon
<b>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Responsable patrimoine bâti	Techniciens territoriaux	B	Plus de besoins sur ce poste

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250325-2025-DEL-20-DE  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

1 Chargé d'opération aménagement - construction	Ingénieurs territoriaux	A	Le poste est transformé avec d'autres missions
1 Chef d'équipe bâtiment	Adjointes techniques territoriaux	C	L'agent ne fait plus partie des effectifs
1 Agent polyvalent espaces verts	Adjointes techniques territoriaux	C	L'agent ne fait plus partie des effectifs
1 Agent polyvalent régie CTM	Adjointes techniques territoriaux	C	L'agent ne fait plus partie des effectifs
<b>DIRECTION ENFANCE EDUCATION</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Responsable administratif et financier	Rédacteurs territoriaux	B	Le poste est transformé avec d'autres responsabilités/missions
1 Référent(e) administratif(ive) et financier(ière)	Adjointes administratifs territoriaux	C	Le poste est pourvu en catégorie B
<b>DIRECTION COMMUNICATION</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Responsable de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	Le poste est pourvu en catégorie A
1 Journaliste	Rédacteurs territoriaux	B	Plus de besoins sur ce poste
<b>DIRECTION PERFORMANCE FINANCIERE</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Responsable des finances et de la commande publique	Rédacteurs territoriaux	B	Plus de besoins sur ce poste
1 Comptable	Adjointes administratifs territoriaux	C	Le poste est transformé en catégorie B
1 Comptable	Adjointes administratifs territoriaux	C	Plus de besoins sur ce poste (accroissement temporaire)

<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Responsable Pôle gestion de l'administration du personnel	Rédacteurs territoriaux	B	Le poste est transformé en Responsable des Ressources Humaines
1 Responsable Pôle gestion des Emploi et des compétences	Adjointes administratifs territoriaux	C	Le poste est pourvu en catégorie B
1 Gestionnaire paie-carrière	Rédacteurs territoriaux	B	Le poste est pourvu en catégorie C
<b>SERVICE RELATIONS AUX USAGERS</b>			
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Motif</b>
1 Gestionnaire logistique et archives	Adjointes techniques territoriaux	C	Plus de besoins sur ce poste

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

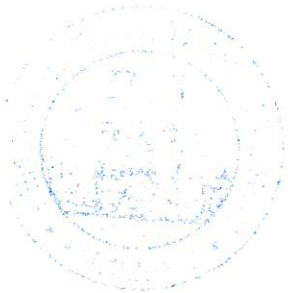
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

  
François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :  
- l'affichage le :  
  
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250325-2025-DEL-20-DE  
Date de réception préfecture : 25/03/2025



Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250325-2025-DEL-20-DE  
Date de réception préfecture : 25/03/2025